



## Commune de COMBS LA VILLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10.02.2017</p> <p>Date d'affichage 14.02.2017</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 35 présents : 29 votants : 35</p> <p><b>OBJET</b></p> <p>01 – Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2017 et débat d'orientation budgétaire</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le vingt février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><b>Présents</b> M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – D. ROUSSAUX.</p> <p><b>Absents représentés</b> Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY – M. M. HAMDANI par Mme J. FOURGEUX – M. R. TCHIKAYA par Mme J. BREDAS – M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO.</p> <p>Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.</p> <p>VU l'article L2312-1 et l'article L5211-36 du Code général des collectivités territoriales,</p> <p>VU l'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015,</p> <p>VU l'avis des commissions municipales,</p> <p>CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit désormais s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,</p> <p>CONSIDERANT que pour les communes de plus de 10 000 habitants ce document doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs,</p> <p>CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,</p> <p>Entendu l'exposé des rapporteurs,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :</p>
--	--

- 1 – APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire ci annexé, qui a été soumis au débat,
- 2 – DEMANDE au Député-Maire de préparer le budget 2017 selon les orientations ainsi définies,
- 3 – AUTORISE le Député-Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont; les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 février 2017



Le Député-Maire

Guy GEOFFROY

Pour : 30  
Contre : -  
Abstentions : 5

Exécutoire le 24 FEV. 2017

*La présente délibération peut faire l'objet :*

*D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;*

*D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.*